

GRAND DEBAT « LE MAL-LOGEMENT » Aix-en-Provence 6 mars 2019

Le 6 mars 2019, s'est tenue, dans le cadre du Grand débat, une réunion organisée par l'ALPA, l'ASTI, ATD-Quart Monde, la Cimade, le Collectif Agir pour les demandeurs d'asile, l'Entraide de l'Eglise protestante unie, J.R.S. Welcome, la Ligue des Droits de l'Homme et le Secours catholique sur le thème : Le logement en question, dans la rubrique La démocratie et la citoyenneté.

Examinant les réalités du territoire d'Aix en Provence et du pays d'Aix, et les confrontant à certaines données nationales (rapport FAP, chiffres de INSEE...) selon lesquelles, notamment, 4 millions de personnes sont mal logées ou privées de domicile, il est apparu que notre cas particulier rejoint largement les problématiques et situations d'autres régions ou grandes villes. Nous estimons en ce sens que nos propositions sont bien placées pour prendre valeur de **propositions au niveau national**.

1/Logement à caractère social /très social

Alors que 70% des français sont éligibles à un logement social, il est prévu pour 2019 de réduire de 30% le nombre de logements qui sera construit. Or, nous constatons :

- des délais d'attente considérables pour l'obtention d'un logement social,
- des logements sociaux non ou mal entretenus,
- les lois DALO-DAHO et SRU non ou mal appliquées.

Nous estimons que l'Etat doit :

- veiller à l'application **des lois et revisiter** celles qui existent pour les actualiser (ex : loi Pinel),
- imposer que tout **programme de construction** d'au moins 10 logements comporte 20 à 25% de logements sociaux,
- développer sur tout le territoire, l'installation de « **Maison de l'Habitat** », lieux pluridisciplinaires de diffusion d'information et de facilitation de l'accès aux droits,
- contribuer à la construction de **logements collectifs avec des parties communes** (buanderie, cuisine...) pour développer le vivre ensemble et diminuer les loyers,
- promouvoir des solutions de logements à bas coût (exemple : les **logements-containers** à Dunkerque, ou le **mouvement coopératif d'auto construction des CASTORS** qui implique la mutualisation des compétences par la construction de son propre logement sur un terrain mis à disposition par la commune (Rennes, Nantes),
- créer un **service public de l'habitat et du logement** dont les principales missions pourraient être :
 - o régulation du marché,
 - o lutte contre **l'habitat insalubre et indigne**, rénovation ou la remise en état des intérieurs...,
 - o promotion et soutien à la **réhabilitation/rénovation énergétique** des logements par des dispositifs appropriés (aides auprès des propriétaires/copropriétés en difficulté, ouverture de crédit aux communes, plan Marshal pour l'isolation des logements...),
- engager **une politique incitative pour la rénovation et la mise sur le marché des logements et bâtiments inoccupés**.

2/ Hébergement d'urgence et sans hébergement

Nous ne pouvons que constater l'insuffisance criante de **places en hébergement d'urgence**, pour les personnes seules ET pour les familles, ainsi que l'insuffisance notoire de dispositifs d'hébergement d'urgence pour les personnes très précaires (demandeurs d'asile, population Rom des bidonvilles...), le 115 étant saturé. Les autorités développent des pratiques de **priorisation des publics éligibles**. Ainsi, le « Service Plus Demandeurs d'Asile », créé à Marseille, propose une mise à l'abri en hôtel sur des critères très sélectifs imposés par la Direction régionale de la

Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (depuis mars 2018 : familles avec enfants de moins de 3 ans, femme enceinte de plus de 8 mois avec certificat médical, femmes victimes de traite et ou de violences conjugales, personnes avec de graves problèmes de santé) alors que l'hébergement est un droit et doit rester inconditionnel.

Il en est de même en ce qui concerne les mineurs isolés étrangers complètement délaissés par le Conseil départemental et qui sont nombreux à se retrouver à la rue.

Les **pouvoirs publics** doivent remplir leurs obligations et ne plus se reposer sur **les associations de solidarité**.

La ville d'Aix-en-Provence, composante majeure de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a un devoir impératif de se solidariser avec Marseille pour résoudre les problèmes que posent 3 000 personnes qui ne trouvent pas de place en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile.

Nous demandons :

- l'installation à Aix et dans le pays d'Aix de structures d'hébergement **mixtes ayant une double spécificité : réinsertions sociale pour SDF et familles en difficulté, d'une part, accueil fraternel des migrants d'autre part,**
- une prise en compte sérieuse et adéquate des **mineurs à la rue**, en rupture familiale et mineurs étrangers non accompagnés, des femmes à la rue avec enfants.,
- un **accompagnement des jeunes adultes** sortant des dispositifs de l'ASE afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent sans logement ni tutorat,
- **l'actualisation des recensements** des populations précaires pour permettre une adéquation de moyens : aujourd'hui les chiffres donnés en référence par l'INSEE datent de 2012 (143 000 personnes à la rue dont 53% de nationalité étrangère),
- une hausse des subventions accordées aux associations par l'Etat puisqu'il s'appuie sur ces dernières pour palier le non-respect de ses obligations,
- la mise en place de modes opératoires favorisant un véritable **partenariat entre les associations et les organismes des pouvoirs publics**.

3/ Retravailler la fiscalité sur la question du logement.

Nos propositions :

- **flécher les impôts et taxes** des plus-values (y compris des résidences secondaires) vers la construction de logements,
- appliquer une fiscalité plus juste en **supprimant les optimisations fiscales** des grandes entreprises,
- mettre en place des **incitations fiscales** au bénéfice des citoyens qui accueillent des personnes sans logement,
- pénaliser encore davantage les municipalités qui **préfèrent verser une contribution même élevée** plutôt que de s'engager dans la construction de logements sociaux (Pour Aix : plus d'un million d'euros),
- d'une manière générale : **réorienter les politiques fiscales** en fonction de la lutte contre le mal logement.

4/ Deux propositions coup de pouce qui honorerait un certain souci de fraternité

Les problèmes du logement étant souvent liés aux transports :

- développer les transports collectifs et mettre en place une tarification en fonction des revenus,
- prendre en compte dans nos villes les publics les plus précaires.

Enfin, rouvrir en ville les bains publics et les WC publics.